

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000736-153

Date: Le 8 JUILLET 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DAVID R. COLLIER, J.C.S.

TRANSPORT TFI 6, S.E.C.

Demanderesse

c.

ESPAR INC.

et

ESPAR CLIMATE CONTROL SYSTEMS

et

**EBERSPAECHER CLIMATE CONTROL SYSTEMS INTERNATIONAL BETEILIGUNGS-
GMBH**

et

EBERSPAECHER CLIMATE CONTROL SYSTEMS GMBH & CO. KG

et

EBERSPAECHER GRUPPE GMBH & CO. KG

et

ESPAR PRODUCTS INC.

et

WEBASTO SE

et

WEBASTO THERMO & COMFORT SE

et

WEBASTO THERMO & COMFORT NORTH AMERICA, INC.

Défenderesses

JUGEMENT

(Prolongation du délai pour la mise en état du dossier)

[1] **CONSIDÉRANT** la demande en prolongation pour la mise en état du dossier en date du 28 juin 2021 ;

[2] **CONSIDÉRANT** que le délai pour inscrire le dossier pour instruction et jugement expirait le 30 juin 2021 ;

[3] **CONSIDÉRANT** que la demanderesse souhaite que le Tribunal tranche les objections soulevées par les défenderesses aux demandes de pré-engagements ;

[4] **CONSIDÉRANT** que les défenderesses ne s'opposent pas à la prolongation du délai d'inscription;

[5] **CONSIDÉRANT** que l'honorable David R. Collier assure la gestion particulière de cette affaire ;

[6] **CONSIDÉRANT** l'article 228 C.p.c. qui permet au Tribunal de rendre un jugement qui tranche les objections sur le vue du dossier, sans audience ;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[7] **PROLONGE** la date pour la mise en état du dossier au 29 octobre 2021 ;

[8] **ORDONNE** aux parties de déposer au Tribunal un tableau des objections, comportant la demande de pré-engagement et le motif de l'objection (regroupés par sujet ou par motif d'objection) au plus tard le 15 août 2021 ;

[9] **ORDONNE** aux parties de déposer un protocole de l'instance modifié et les preuves de notification au plus tard le 15 août 2021 ;

[10] **SANS FRAIS.**



DAVID R. COLLIER, J.C.S.

Me Maxime Nasr
Me Jean-Philippe Lincourt
Me Emilie B. Kokmanian
BELLEAU LAPOINTE, s.e.n.c.r.l.
Avocats de la demanderesse

Me Vincent de l'Étoile

Me Lana Rackovic

LANGLOIS AVOCATS, s.e.n.c.r.l.

Avocats des défenderesses Webasto SE,
Webasto Thermo & Comfort SE et
Webasto Thermo & Comfort North
America, Inc.

Me Joséane Chrétien

McMILLAN, s.e.n.c.r.l.

Avocats des défenderesses Espar inc.,
Espar Climate Control Systems,
Eberspaecher Climate Control Systems
International Beteiligungs-GmbH,
Eberspaecher Climate Control Systems
GmbH & Co. KG, Eberspaecher Gruppe
GmbH & Co. KG et Espar Products inc.